

Par courriel : 

Lévis, le 11 novembre 2019



Objet : Demande d'accès
N/Réf : 19I037CM

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 22 octobre dernier à l'égard de l'obtention de statistiques 2014 à 2018 du programme Agri-stabilité, et, plus particulièrement, pour la production apicole, soit pour chacune de ces années, le nombre total d'entreprises participantes, le nombre des dossiers traités, le nombre de dossiers payés ainsi que le montant total des paiements.

Eu égard à ce qui précède, nous vous transmettons un tableau dans lequel vous trouverez l'ensemble de renseignements requis dans le cadre de votre demande d'accès.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca